Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 7 (1919)

Heft: 85

Artikel: L'idée marche...

Autor: E.Gd.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-254958

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

nous permettra en 1922 de continuer à être le journal vivant, souple, alerte, toujours renseigné sur la dernière actualité féministe, toujours riche en documents, toujours prêt à mener le bon combat pour nos idées, que nous espérons pouvoir devenir maintenant. Ces nouveaux abonnés, nous les évaluons à 450 au minimum pour cette période de deux ans, soit à 225 par an. Si chacun de nos abonnés actuels voulait seulement prendre à tâche de nous en procurer UN, ce serait la bi-mensualité assurée... presque pour l'éternité! Et nous savons que nous avons des amis, sur lesquels nous pouvons compter, qui nous feront de la propagande, qui parleront de notre journal, le répandront, et prendront à cœur de collaborer de cette manière au grand effort que nous allons accomplir.

Un grand effort, certes. Un grand effort financier, un grand effort moral et intellectuel, un grand effort féministe. Un nombre forcément plus grand de collaborateurs attaché à notre œuvre. Une tâche plus lourde pour ceux qui sont responsables des destinées de notre journal. Mais aussi une joyeuse certitude de contribuer ainsi, par l'effort de tous, au succès de la cause, si belle, si haute et si juste qu'est celle de l'émancipation de la femme.

LA RÉDACTION.

A partir de janvier 1920, le *Mouvement Féministe* paraîtra régulièrement le 10 et le 25 de chaque mois. Le prix des abonnements sera porté à 5 fr. pour la Suisse, à 6 fr. 50 pour l'étranger. Les abonnements partiront, comme par le passé, de janvier pour une année entière, et de juillet pour 6 mois (3 fr. et 3 fr. 75), tous les abonnements étant renouvelables en décembre de chaque année.

Nous recevons dès maintenant le montant des nouveaux et des anciens abonnements pour 1920 (Compte de chèques I. 943). A toute personne s'abonnant à nouveau en 1919, seront adressés gratuitement les numéros de novembre et de décembre 1919.

Nous tenons des numéros spécimens gratuits à la disposition de tous ceux qui nous en demanderont, et nous nous chargeons d'en envoyer nous-mêmes à toutes les adresses que l'on voudra bien nous indiquer.

L'IDÉE MARCHE...

Les journaux quotidiens ont annoncé que le 16 octobre le Grand Conseil bâlois avait décidé, par 63 voix contre 34, de reviser partiellement la constitution cantonale, de manière à pouvoir y introduire le vote des femmes. C'était, comme nous l'avons dit dans notre dernier numéro, ce que lui proposait le Conseil d'Etat, cette formalité préliminaire étant nécessaire avant d'aborder la question du suffrage féminin en lui-même. Les débats n'ont pas révélé une sympathie bien grande pour nos idées : des orateurs représentant notamment le parti catholique et le parti bourgeois ont demandé la non-entrée en matière, et cela pour les éternels motifs des antisuffragistes, utilisant sans la moindre vergogne des arguments-clichés dont tous les esprits ouverts tant soit peu ont fait justice depuis longtemps. La seule note neuve a été apportée par l'affirmation du Dr Peter (parti bourgeois), « que le suffrage des femmes, s'il était un postulat de notre époque, était alors le postulat d'une époque de décadence ». Grand merci! D'autre part, M. Welti (socialiste, l'auteur, soit de la motion reconnaissant aux femmes le droit de vote, soit de la fameuse disposition sur l'avortement, qui a fait couler tant d'encre), a critiqué pour les motifs opposés le rapport du Conseil d'Etat, qu'il trouve insuffisamment net. Des orateurs radicaux et libéraux ont encore pris la parole, mais plutôt en leur nom personnel, leur parti n'ayant pas pris position. Et enfin, un Dr Ronus (libéral), a failli faire sombrer tout le bateau avec la proposition singulière de confier cette revision partielle de la constitution, non pas au Grand Conseil, mais à une Commission de revision, dans laquelle siègeraient éventuellement des femmes — un moyen de s'assurer si vraiment les femmes désirent le suffrage, etc... Nos lecteurs connaissent l'antienne. Combattue de plusieurs côtés, cette proposition a été rejetée par une majorité de 24 voix.

La décision du Grand Conseil est maintenant soumise à la possibilité d'un referendum populaire et, d'après les nouvelles qui nous viennent de Bâle, il est très probable que celui-ci sera demandé. Cela fera donc à nos amies *deux* campagnes populaires à mener (une pour la modification de la constitution, une autre snr le fond même de la question) et la première, déjà, en novembre probablement! Si chaque campagne peut être considérée comme une magnifique occasion de propagande, on ne peut que s'en réjouir; mais nous craignons, dans ce cas particulier, que deux consultations populaires ne fatiguent l'attention et, d'autre part, n'usent, sur une simple question d'ordre juridique, peut-on dire, le très gros effort que l'on voudrait concentrer essentiellement sur le vote des femmes.

A Zurich, la campagne préparatoire à la votation populaire bat son plein : conférences, réunions, publications, feuilles volantes. On parlait de novembre ou de décembre quant à la date. 1919 verrait donc encore ainsi, avant de nous quitter, notre revendication posée devant les électeurs de deux cantons.

* * *

Pendant que le Grand Conseil bâlois émettait des considérations variées sur notre capacité à remplir nos droits politiques, celui de Genève s'occupait de nos droits économiques — plus difficiles à nous faire reconnaître! Car il ne s'agissait rien moins que de l'égalité de traitements entre instituteurs et institutrices primaires. Nous avons eu l'occasion ici même de signaler les différences existant à cette égard entre fonctionnaires masculins et fonctionnaires féminins [1], et de parler de la belle campagne menée avec tant de persévérance et de vaillance par l'Union des Institutrices primaires. Cette campagne remonte d'ailleurs loin, car c'est en 1886 que Mlle Debellerive — une des abonnées actuelles du *Mouvement Féministe* — avait posé la question pour la première fois! Elle devait être reprise périodiquement, sans jamais aboutir, jusqu'au moment où on put obtenir de la majorité de la Commission parlementaire, chargée d'examiner un projet de loi modifiant les traitements des fonctionnaires, la reconnaissance du principe de l'égalité de salaires. C'est cette Commission qui a rapporté dans la séance du 18 octobre devant le Grand Conseil genevois, lequel a admis à son tour le principe de l'égalité de salaires. Une tentative — que l'on peut, sans tomber dans la phraséologie politique, qualifier, à cette date, de manœuvre électorale! — de porter les traitements *masculins* minima à 5.600 fr. avait immédiatement amené une riposte de M. Nicolet demandant que les traitements *féminins* fussent haussés à ce minimum, mais tout l'amendement, un peu lourd pour les finances de l'Etat, avait été repoussé. Au troisième débat de nouveaux amendements ont surgi, modifiant les propositions de la Commission, et d'un commun accord, tous ces amendements ont été renvoyés à la Commission pour étude. Mais, ce qui est essentiel, le principe reste admis. Nous en félicitons chaudement le corps enseignant primaire féminin, qui a eu à faire à forte partie : hélas! à ses collègues masculins! Car

[1] Voir le *Mouvement Féministe* du 10 juin 1919.

ces messieurs se sont opposés avec une opiniâtreté digne d'une meilleure cause, avec un *égotisme* (atténuation philologique d'un terme plus caractérisé) aveugle, à la reconnaissance de l'égalité de traitements, au point que l'on pourrait croire que c'est dans leur porte-monnaie que l'Etat ira chercher la somme nécessaire pour rétablir le niveau. Des manifestations de tout genre l'ont prouvé, notamment une lettre adressée en dernière heure aux députés, qui est un beau spécimen de raisonnement du droit du plus fort.

Il serait utile de mettre sous leurs yeux, comme sous ceux de tous les adversaires de l'égalité économique, non seulement le vote de juillet 1919 de la Chambre française reconnaissant l'égalité de traitements entre instituteurs et institutrices, mais encore celui des deux Chambres danoises, qui ont voté dernièrement l'égalité de traitements des fonctionnaires. Seulement... en Danemark, les femmes avaient des représentantes pour défendre leurs intérêts! dont Mme Munch, députée à la Chambre Basse, et Mme Hjelmer, députée à la Chambre Haute, se sont faites les éloquentes porte-paroles. Une preuve de plus que, sans suffrage, il est bien difficile aux femmes de faire valoir leurs revendications. Revendications économiques en Danemark, droits économiques, légaux, civils en Allemagne, où grâce à l'action des femmes-députées, la nouvelle Constitution enregistre toute une série de réformes féministes, sur lesquelles nous espérons avoir le temps de revenir dans un de nos prochains numéros.

E. Gd.

La campagne de moralité en Suisse romande

Il y a des problèmes qui se posent toujours à nouveau; ils restent les mêmes, mais chaque génération à son tour les considère et répond selon sa manière particulière, qui est en rapport avec son attitude générale devant la vie. Rien d'étonnant par conséquent, à ce que, dans un moment où les séances de discussion de toute nature semblent être ce qui correspond à un état d'esprit, où l'on veut la franchise jusqu'au choc de toutes les opinions et la lumière portée dans tous les angles, et derrière toutes les coulisses, on ait préparé sur un sujet vital la forme d'action la plus propre à le montrer sous tous ses aspects. Le redoutable problèmes des lois de la vie, avec toutes les conséquences de théories hasardeuses et de conduite abusive, a été pendant une pleine semaine présenté publiquement au point de vue médical, éducatif, biologique, personnel et social, de manière à en montrer la gravité et à faire ressortir tout ce qu'il signifie pour l'individu et pour l'Etat.

Dans d'autres temps on en aurait parlé sans doute, mais dans des cercles fermés, spéciaux, et dans un langage soigneusement voilé — aujourd'hui, on n'a pas craint de parler hardiment, avec toute la netteté de la science et toute la chaleur de la conviction, au risque de produire des émotions violentes, de causer de la surprise et du trouble. Cela a été une vraie campagne à laquelle tous ont voulu prendre part, hommes et femmes, de mentalités et de formation diverses, chacun à sa manière, et tous unis pour combattre un fléau qui lève la tête, devient toujours plus provoquant et se déguise sous une apparence scientifique et raisonnée. Il faut le combattre comme il se présente, sans crainte de le regarder en face et de l'appeller par son nom.

Sous l'énergique impulsion du Comité romand d'hygiène sociale et morale qui a son siège à Lausanne, ce mouvement s'est étendu à toute la Suisse romande, et les premiers organisateurs de cette action ont trouvé partout dans les milieux les plus divers, non seulement des sympathies, mais une active et intelligente collaboration. Des cercles politiques, des groupements sportifs ou professionnels ont voulu étudier l'immoralité dans ses causes, ses effets, les moyens de la combattre. L'Union ouvrière de La Chaux-de-Fonds, les employés postaux, des associations de cheminots, des syndicats, des ouvrières d'atelier, des établissements d'instruction, des mères de famille, à Neuchâtel, à Montreux, à Lausanne, ailleurs encore, ont organisé des causeries, des séances diverses, répondant aux circonstances locales. Une action de presse, par les journaux et par des brochures spéciales complète la parole des conférenciers.

A Genève, la semaine a été composée de trois séances doubles, pour hommes et femmes seuls et de trois séances mixtes, encadrées entre deux conférences de portée plus générale, l'une au début: l'*immoralité destructrice de progrès* par M. le pasteur Frank Thomas, et l'autre comme clôture : *Moralité et progrès social*, par M. le pasteur Dartigue, toutes deux présidées par des hommes qui ont voulu appuyer les orateurs et leur apporter le concours de leurs fortes personnalités. — Les trois conférences pour femmes ont été faites par Mlle Dr Warnery : les *Foyers en péril ;* par Mme Oliphant: *Faut-il que jeunesse se passe?*, et par Mme W. Malan : *Les plaisirs malsains.* Les mêmes sujets ont été traités pour hommes par MM. le Dr Ch. Du Bois, Gust. Favre et Ch. Cellerier. Les sujets des conférences mixtes ont été : *Immoralité et alcoolisme*, par le M. le Dr Demole, *Immoralité et pornographie*, par M. le pasteur Secretan et Mlle de Keyserling, et *La Morale sexuelle et ses lois*, par M. le Dr Liengme.

Il est sans doute inutile, il serait monotone de donner un compte-rendu de chacun de ces discours séparément. Ce qui doit être relevé, c'est leur accord fondamental, et l'impression puissante de quelques idées précises, présentées avec un langage différent, avec d'autres arguments, mais revenant toujours, et imprimant de soir en soir une empreinte plus profonde, si bien que la série a été close par une manifestation unanime et émouvante exprimant une ferme détermination de lutter contre la convoitise et le laisser-aller dans le domaine privé, contre tout ce qui dans le domaine public est une autorisation et une excitation aux mêmes choses.

La compétence et l'expérience des divers docteurs ont montré les dangers de maladies redoutables qui envahissent notre pays comme une marée montante — les statistiques à cet égard sont effrayantes — et dont la contagion atteint des innocents et tue, même avant leur naissance, un nombre énorme de petites vies. L'homme a-t-on dit, maître de la nature, ne l'est pas de lui-même et ne connaît pas les lois de la vie. Son ignorance fait sa faiblesse ; elle lui fait accepter d'étranges préjugés et celui-ci entre autres, que la domination sur l'instinct est impossible, que l'effort même, à cet égard, a des conséquences fâcheuses pour la santé, et que la virilité consiste à céder à un penchant qui grandit aussitôt par la satisfaction même. La tentation l'entoure dès l'enfance; elle lui vient par une initiation mal faite, sans respect pour la fonction sacrée de la vie ; elle vient par le livre, l'image, le spectacle, l'affiche; par l'exemple et la conversation, par les récits de crimes, par les prospectus louches qui se glissent sous pli « discret » dans les boîtes aux lettres, par le légitime besoin de repos, de plaisir pour lesquels il n'a pas de satisfaction normale ; par les sophismes de camarades déjà tarés, par l'entraînement du logement trop étroit, obscur, sans beauté, par un genre de vie trop éloigné de la nature, par les invites de la rue, par l'estampille officielle donnée aux maisons closes. La tentation vient surtout peut-être par l'alcoolisme, pourvoyeur de paupérisme et de débauche, l'alcool excite l'ins-